



Caution solidaire d une sarl

Par **Boonty44**, le **09/10/2019** à **20:34**

Bonjour

J ai liquides ma société en mai 2016 et la liquidation judiciaire à été clôturé en 2017. Étant caution de cette société SARL et devant encore 50000 euros avec assurance prenant 50% des sommes, la banque ne me réclame rien pour le moment et ne m a pas assignés en justice.

Aujourd hui je souhaite acheter une maison avec mon compagnon et faire un emprunt bancaire .

Si la banque m assigne en justice peut elle m obliger à vendre mon acquisition?

Par **fabrice58**, le **10/10/2019** à **20:59**

Bonjour,

la banque peut inscrire une hypothèque sur le bien et le faire saisir pour adjudication mais aant d'en arriver là, il y aura sans doute des demandes de paiement.

cdt

Par **JDG**, le **14/10/2019** à **14:58**

Bonjour Maître ma société est en liquidation suite à un accident je suis seul caution (23000€de découvert et le solde d'un prêt pour 13000€) et suis marié sous le régime de la communauté .j'ai pour ma part aucun bien en dehors de la communauté et touche actuellement 900€ par mois d'indemnités pour mon accident de travail. Que peut me réclamer la banque